



Direction des espaces verts et de l'environnement  
Service du Paysage et de l'Aménagement

**2016 DEVE 27** Création d'un jardin au 27/35 rue Bréguet (11<sup>e</sup>) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

**PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération concerne l'aménagement d'une parcelle située 27-35 rue Bréguet à Paris 11<sup>ème</sup>, dans le cadre plus général de la requalification par la Ville de Paris de l'îlot Bréguet délimité par la rue Bréguet, la rue Froment, la rue du Chemin Vert et la rue Popincourt. Le site était occupé par un bâtiment appartenant à la Poste, acquis et démoli par Paris Habitat en 2015. Paris Habitat y réalise deux programmes de 50 logements au total, une crèche et un équipement sportif comprenant 3 salles de sport. Une partie de la parcelle doit être rétrocédée à la Ville de Paris par Paris Habitat pour la réalisation d'un jardin public, objet du présent projet de délibération.

Le programme de requalification de cet îlot prévoit le réaménagement complet et la végétalisation de la Villa Marcès, voie privée acquise par la Ville de Paris par voie d'expropriation et la création d'une nouvelle voie piétonne, accessible aux pompiers, reliant la rue Bréguet à la Villa Marcès pour notamment désenclaver le cœur d'îlot.

Le jardin, d'une surface de 920 m<sup>2</sup> sera aménagé sur l'emprise délimitée par la future voie piétonne, la rue Bréguet, la Villa Marcès et l'équipement sportif. Il a été conçu sur la base d'un programme établi en concertation avec les associations de quartier, les riverains et les enfants des écoles proches, dans le cadre d'ateliers organisés avec l'aide du centre de loisirs Froment et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de Paris. Il s'agira d'un jardin ouvert, sans grille ni clôture, comportant une pelouse de 325 m<sup>2</sup> équipée d'éléments de mobilier favorisant la détente (bancs, chaises longues) et une aire de jeux pour petits et moyens de 145 m<sup>2</sup> disposant d'une borne fontaine, située en limite de la Villa Marcès et protégée par une clôture basse.

Le jardin sera séparé de la voie nouvelle piétonne par des murets soutenant un merlon forestier, surélévation de terrain plantée d'arbustes bas, de vivaces et de plantes couvre sols. Une quinzaine d'arbres, de tailles et d'essences variées, sera plantée dans le jardin. Plusieurs allées, accessibles à tous, desserviront les différents espaces qui le composent. Une des allées longera la façade de l'équipement sportif pour permettre le dégagement de l'issue de secours de l'établissement et les opérations d'entretien de sa façade depuis l'espace vert. Le jardin sera éclairé par des appareils adaptés à une fréquentation piétonne, d'un modèle identique à ceux qui seront mis en place sur la Villa Marcès.

En application de l'article L.2511-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'arrondissement délibère sur l'implantation et le programme d'aménagement des équipements de proximité au nombre desquels figurent les espaces verts identifiés comme étant principalement destinés aux habitants de l'arrondissement. C'est ainsi que le Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement a approuvé par délibération en date du 3 mai 2016 le principe d'aménagement et le programme de ce nouveau jardin.

La réalisation des travaux nécessitera la dépose d'une déclaration préalable. Aussi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à déposer toutes les demandes d'autorisation administratives nécessaires à la création de ce jardin sur la parcelle située 37/35 rue Bréguet (11<sup>e</sup>), en application des différents codes de l'urbanisme, du patrimoine ou de l'environnement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris